

* Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2025 *

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice	18	Présents	14	Votants	15
-------------	----	----------	----	---------	----

Présents :

MARTIN Dominique	X	DEBU-MULOWSKY Mélanie	X	HERAUD Tania	0	RANGEARD Caroline	X
TETARD Annie	X	BAZIN Antoine	X	MAHE Laurence	0	ROY Thomas	X
TRICOIRE Michel	X	BARBIER Laurent	X	MARTIN Jean-Jacques	X	SAVATER Monique	X
GUEDON Viviane	0	CORNUAULT Damien	X	MERCIER Christophe	X	VERDON Linda	0
TURQUAND Eric	X	COUTAND Céline	X				

Absents excusés : Viviane GUEDON, Tania HERAUD donnant pouvoir à Laurent BARBIER, Laurence MAHE, Linda VERDON
L'an deux mille VINGT-CINQ, le deux du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Montournais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Dominique MARTIN, Maire.

Ouverture de la séance par le maire à 20h10

Désignation du secrétaire de séance : Annie TETARD

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Rapporteur : Annie TETARD

IL EST EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 septembre 2025 est faite devant le conseil municipal.

Après avoir délibéré, à 15 VOIX POUR, dont 1 pouvoir (Tania HERAUD), le Conseil Municipal :

🇫🇷 Valide le procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2025.

2) Validation de l'Avant-Projet Définitif et Forfaitisation des rémunérations de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage & de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour construction d'un péricolaire à Montournais

Rapporteur : Dominique MARTIN

IL EST EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'Avant-projet définitif,

Vu le projet d'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage,

Vu le projet d'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Par convention en date du 5 mai 2025, la Commune de Montournais a confié à VENDÉE EXPANSION - SPL une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Construction d'un Péricolaire.

Il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre au Groupement représenté par le cabinet DGA pour la réalisation de cet ouvrage.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif et explique que :

- Des réunions ont été organisées durant la phase d'études avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et l'association CALYPSO afin de recueillir et intégrer leurs besoins spécifiques,
- Le projet porte sur la construction neuve d'un bâtiment péricolaire sur une parcelle appartenant à la commune, répondant aux usages définis en concertation,
- La conception du bâtiment respecte les critères nécessaires à l'obtention de subventions tout en intégrant fidèlement les attentes exprimées lors de l'élaboration du programme,
- Les besoins exprimés par l'association CALYPSO (espaces pour les activités périscolaires, zones de stockage, lieux de convivialité, etc.) ont été pris en compte et enrichis au fil des échanges menés durant la phase d'études.

pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 1 284 100,00 euros HT et une surface totale de 452 m².

Dominique MARTIN explique qu'il y aura une rencontre avec le sous-préfet prochainement pour que la commune puisse présenter ce projet en vue des demandes de subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Il projette et présente le plan du périscolaire, laissant la possibilité pour qu'ultérieurement une micro-crèche puisse s'y ajouter, si besoin.

Il explique qu'il y aura 14 places de parking et dès 10 places, il faudra ajouter une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Thomas ROY signale que quand il y a une borne, elle existe pour le chargement de deux véhicules.

Dominique MARTIN répond qu'e la commune suivra les règles et qu'il y aura une réservation pour mettre une deuxième borne au cas où il y ait le besoin dans le futur.

Le bâtiment est suivi par un bureau d'études qui a demandé des modifications pour que ce soit le plus intéressant en termes d'isolation, très vertueux au niveau environnemental. Le chauffage sera en géothermie. Même si au départ le coût est plus élevé, en termes de l'entretien et fonctionnement, la commune sera gagnante à long terme. Cela permettra aussi au rafraîchissement (sans climatisation). Il y aura un peu de l'aluminium sur le bâtiment ce qui n'est pas sensationnel dans sa production, mais cela se compense par sa longévité. Le SyDEV avait proposé au départ des panneaux solaires, mais vu les arbres, ce ne sera pas possible.

Il existe un réseau d'eaux usées amianté sous le terrain qu'il faudra enlever. Quand il y avait le projet Âges et Vie, il était prévu qu'ils le fassent. Désormais, c'est à la commune de le faire. Il faudra supprimer deux sapins, mais d'autres arbres plus adaptés au lieu seront plantés.

Dominique MARTIN rappelle que le plan a été vu et discuté avec l'association qui gère le Périscolaire, la direction et les animatrices pour bien y réfléchir à leurs besoins. Il a été modifié par les remarques et besoins des animateurs.

Thomas ROY demande si le chemin qui existe vers la rue du Bocage continuera d'exister.

Dominique MARTIN explique qu'il y aura toujours un chemin piétonnier, mais il sera déplacé.

Caroline RANGEARD pose une question sur l'endroit poussettes qui n'a pas besoin d'être actuellement.

Dominique MARTIN explique que cela avait été conçu pour une future micro-crèche, mais dans la configuration du bâtiment, cela doit rester. Pour l'instant, cela pourra être utilisé comme local de stockage et si la micro-crèche se fait plus tard, elle reprendra la fonction de local à poussettes.

Monique SAVATER demande combien de m² en tout.

Dominique MARTIN répond : 452m².

Caroline RANGEARD demande quelle sera la capacité d'accueil.

Dominique MARTIN répond 50 personnes, adultes y compris. Cela correspond aux besoins actuels et futurs.

Monique SAVATER demande s'ils ont un point de cuisine.

Dominique MARTIN répond qu'il y aura une cuisine équipée.

Annie TETARD demande si le matériel d'aménagement de la Périscolaire est déjà prévu.

Dominique MARTIN explique que non. L'association CALYPSO a certains avantages pour l'achat des aménagements qu'elle pourrait en faire bénéficier la commune. Il existe une somme qui était prévue parce qu'il faudra des nouveaux équipements, mais beaucoup de choses seront à récupérer aussi.

Le montant total du projet est moins cher que le premier jet parce qu'il n'a pas la micro-crèche.

Michel TRICOIRE rappelle qu'une partie du montant actuel est aussi lié au coût de la voirie.

Dominique MARTIN explique que la commune aura pour 144.400€ de voirie qui n'était pas estimée à autant au départ parce que l'accès devait se faire par la rue du Chemin du Bien . Pour des raisons d'organisation et après beaucoup d'études et considérations, les places du parking seront à proximité du périscolaire pour que les parents puissent laisser leurs enfants en toute sécurité, même sans être garés.

Thomas ROY demande si les horaires sont comptés dans le montant.

Dominique MARTIN répond que non.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- ✚ **Valider** l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 1 284 100,00 euros HT,
- ✚ **Approuver** l'avenant n° 1 de forfaitisation de la rémunération définitive de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à -4 517,00 euros HT, ayant pour effet de porter le montant du marché à 50 887,00 euros HT, et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- ✚ **Approuver** l'avenant n° 1 de forfaitisation de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à - 4 926,95 euros HT, ayant pour effet de porter le montant du marché à 114 759,58 euros HT, et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- ✚ **Autoriser** le lancement de la phase DCE,
- ✚ **Autoriser** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux,
- ✚ **Donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation,

- ✚ Préciser que les dépenses correspondantes seront engagées sur les imputations 203 et 2138

Après avoir délibéré, à 15 VOIX POUR, dont 1 pouvoir (Tania HERAUD) :

- ✚ Valide l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 1 284 100,00 euros HT,
- ✚ Approuve l'avenant n° 1 de forfaitisation de la rémunération définitive de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à - 4 517,00 euros HT, ayant pour effet de porter le montant du marché à 50 887,00 euros HT, et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- ✚ Approuve l'avenant n° 1 de forfaitisation de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à - 4 926,95 euros HT, ayant pour effet de porter le montant du marché à 114 759,58 euros HT, et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- ✚ Autorise le lancement de la phase DCE,
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux,
- ✚ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation,
- ✚ Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur les imputations 203 et 2138

3) Création de 4 postes d'agents recenseurs

Rapporteur : Mélanie DEBU-MULOWSKY

IL EST EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le recensement de la population de la commune, supervisé par l'INSEE, prévu du 15 janvier au 14 février 2026,
Considérant que la commune a été découpée en 5 districts (secteurs géographiques),
Considérant que, pour organiser la collecte des informations, un agent recenseur se voit confier un district,
Considérant que, pour assumer ses missions au mieux, l'agent recenseur bénéficie d'une formation,
Considérant que les agents recenseurs sont nommés par arrêté du Maire,
Considérant que leur rémunération est décidée discrétionnairement par la Commune,
Considérant que, pour toutes les opérations concernant le recensement de la population, la Commune percevra la dotation forfaitaire par l'INSEE,

Il est proposé au conseil municipal de :

- ✚ De créer 4 postes d'agents recenseurs à temps non complet ;
- ✚ De verser une rémunération de 1200,00 euros nets par agent recenseur ;
- ✚ De nommer Sophie ROUET, coordonnateur communal, et Stéphanie MACOUIN, coordonnateur suppléant ;
- ✚ De charger Monsieur le maire, ou à défaut son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Mélanie DEBU-MULOWSKY commente que le début d'année sera bien rempli : recensement, vote du budget en avance, les élections municipales.

Dominique MARTIN réplique que surtout pour le service administratif.

Mélanie DEBU-MULOWSKY demande pourquoi il y aura 4 agents recenseurs.

Dominique MARTIN répond qu'il y a cinq secteurs.

Après avoir délibéré, à 15 VOIX POUR, dont 1 pouvoir (Tania HERAUD) :

- ✚ Crée 4 postes d'agents recenseurs à temps non complet ;
- ✚ Verse une rémunération de 1200,00 euros nets par agent recenseur ;
- ✚ Nomme Sophie ROUET, coordonnateur communal, et Stéphanie MACOUIN, coordonnateur suppléant ;
- ✚ Charge Monsieur le maire, ou à défaut son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Mélanie DEBU-MULOWSKY commente que de toute manière, les élus ne peuvent pas dire « non ».

Dominique MARTIN explique que les conseillers peuvent décider de voter pour une rémunération de 900€ ou de 1800€.

La secrétaire générale, Sophie ROUET explique que la dotation en 2020 était de 3.200€ en tout.

Quelqu'un mentionne que cela ne paie pas la rémunération.

Dominique MARTIN confirme et affirme que de toute manière, il faut le faire et c'est important.

4) Questions diverses

I. Pétition de la rue du Bocage

Dominique MARTIN explique que la commune n'a pas encore reçu la pétition

Thomas ROY dit que l'initiative était louable, mais elle n'est pas suivie d'actes concrets à priori. Cela n'empêche pas que le sujet soit réel. Il affirme parler en tant que citoyen plutôt qu'élu.

Dominique MARTIN explique que le comptage a été fait par le Département, le boîtier a été retiré il y a 8 jours. La commune n'a pas encore reçu les résultats

Clôture de la séance par le maire à 21h

Prochains conseils municipaux (sauf modifications liées à l'actualité ou aux urgences) :

Jeudi 13 novembre 2025

Mardi 9 décembre 2025

Mardi 13 janvier 2026

Jeudi 12 février 2026

Jeudi 05 mars 2025

Dates de Réunions et de Commissions

Commission Vie Associative et sportive :

Réunion avec les associations, **le mercredi 15 octobre 2025** à 20H30 à la petite salle de La Chênaie

Commission communication :

Le mardi 7 octobre 2025 à 20h : réunion du Clin d'œil

Le mardi 21 octobre 2025 à 19h : Réunion Bulletin Municipal 2026

Commission Finances :

Le mardi 24 février 2026 à la salle du Conseil Municipal

La secrétaire de séance,
Annie TETARD

Le maire de MONTOURNAIS,
Dominique MARTIN